



N° DE2023-07

DECISION
Vente d'une interface audio

La Présidente de la Communauté de Communes Cœur Coteaux du Comminges,

Vu l'article L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au conseil communautaire la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 prise en application de cet article ;

Considérant la proposition d'achat d'une interface audio de la marque Focusrite Scarlett 2i6 1st gen par Monsieur Antoine DORCHAIN, domicilié 426 avenue du Cagire 31 160 ROUEDE au prix de 125€ ;

DECIDE

DE CÉDER l'interface audio précitée pour un montant de 125€.
DE SIGNER tout document nécessaire à cette vente.

Fait à Saint-Gaudens, le 23 FEV. 2023

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

